

28 nov 2008 -18:24

Appartient à [Conseil des ministres du 28 novembre 2008](#)

Emploi : bien-être au travail

Stratégie nationale en matière de bien-être au travail

Stratégie nationale en matière de bien-être au travail

Le Conseil des ministres a approuvé la stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2008-2012, proposée par Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi.

La stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2008-2012 est une approche globale du bien-être au travail qui applique les objectifs du plan quinquennal de la Commission européenne "Améliorer la qualité et la productivité au travail : Stratégie communautaire 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail" à la situation en Belgique. Concrètement, ces objectifs doivent permettre de parvenir à une réduction continue, durable et homogène de l'incidence des accidents du travail et des maladies professionnelles de 25%.

Les objectifs transversaux de la stratégie nationale sont :

- diminuer le nombre d'accidents sur les lieux du travail dans la lignée de l'objectif communautaire de réduction globale
- favoriser les changements de comportement chez les travailleurs et les employeurs par la promotion d'une culture de prévention des risques
- améliorer le fonctionnement des services de prévention, notamment l'échange d'information et un renforcement du contrôle

Le plan est décliné en 5 programmes :

- renforcer la prévention des maladies professionnelles et accidents du travail
- améliorer le traitement des maladies professionnelles et réinsertion des travailleurs
- renforcer le contrôle et l'efficacité de l'application des législations et réglementations notamment dans les secteurs à risques
- moderniser et simplifier la législation et la réglementation
- évaluer constamment et en permanence

Les programmes seront lancés en concertation avec les partenaires sociaux. La stratégie sera soumise pour avis au Conseil national du Travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>